

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : V0862 - Val de Durance - Aménagement de la véloroute de Plan d'Orgon à Barbentane - Convention de cofinancement entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention de cofinancement entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône pour l'aménagement de la véloroute V0862 - Val de Durance, de Plan d'Orgon à Barbentane,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont le projet est annexé au rapport.

Les recettes d'un montant de 1 016 666,67€ seront imputées au chapitre 13 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**